

PROCES VERBAL du conseil municipal
De la commune de SAINT ROMAIN DE JALIONAS
Séance du 19 novembre 2018

L'an deux mil dix huit, le **19 novembre**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 00 sous la présidence de Mr BEKHIT Thierry Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	22	Date de convocation :	15/11/2018
Présents :	18	Date d'affichage :	15/11/2018
Votants :	19	Date de publication :	20/11/2018

Etaient présents : Mmes et Mrs AGUIAR Géraldine, AURIA Danielle, BARTELDT Carole, BEKHIT Thierry, BERT Isabelle, BOUCHET Bernard, BOURDELAIX Evelyne, CLUZEL Marie-Christine, CROISSANT Valérie, DAUTRIAT Alain, DESCAMPS Gil, DI MARCO Jean-Pierre, FAGAY Colette, FAUCHÉ Alban arrivé à 19 h 05), GALIEU Joris, GARNIER Sophie, GASC Patrice, LEVY Henri, RIGOLLET Régis, SCAPPATICCI Patrick (arrivé à 19 h 05).

Etaient absents excusés : MAVEL Christelle (pouvoir à D. Auria), REIX Stéphane (pouvoir à A. Fauché)

Secrétaire de séance : Alain DAUTRIAT

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la réunion du 15 octobre 2018 appelle des observations. Le compte rendu 15 octobre 2018 est adopté à l'unanimité des présents.

DELIBERATION n° 2018-117	RESSOURCES HUMAINES Augmentation du temps de travail de l'agent de bibliothèque en CDD
---------------------------------	--

Monsieur Thierry BEKHIT, rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a, par délibération n° 2018-037 du 26 mars 2018, décidé de consolider le contrat aidé de Mme Catherine MARIN par un contrat à durée déterminée de 3 ans à compter du 01/07/2018.

Au vu de l'implication de Mme MARIN au sein de la bibliothèque et de la nécessité régulière de sa présence pour l'accueil des scolaires, le PNI, les formations.... Il s'avère que son temps de travail, fixé à 22 heures hebdomadaire n'est pas suffisant et il est proposé d'augmenter son temps de travail à hauteur de 35 heures hebdomadaire.

Cette augmentation permettra une présence de l'agent à la bibliothèque, en dehors des heures d'ouvertures au public les mardi matin et vendredi matin de 9 h 00 à 12 h 00 ainsi que tous les après-midi de 14 h 30 à 15 h 30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par : 19 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTIONS

- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat de travail à durée déterminée de Mme Catherine MARIN, modifiant son temps de travail qui passera de 22 heures hebdomadaires à 35 heures hebdomadaires à compter du 01/01/2019.
- ↳ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de l'exercice 2019.

Arrivée de Messieurs Patrick SCAPPATICCI et Alban FAUCHÉ à 19 h 05.

Nombre de conseillers en exercice :	22	Date de convocation :	15/11/2018
Présents :	20	Date d'affichage :	15/11/2018
Votants :	19	Date de publication :	20/11/2018

DELIBERATION n° 2018-118	RESSOURCES HUMAINES Création d'un poste de Technicien Territorial à raison de 35 h hebdomadaire
---------------------------------	--

Monsieur Thierry BEKHIT informe le conseil qu'après la demande de départ en disponibilité du Responsable des Services Techniques, une offre d'emploi a été diffusée sur le site du CDG 38. Les candidatures reçues ont été étudiées par la commission du personnel renforcée par l'adjoint aux travaux et l'adjointe à l'urbanisme.

Trois candidats ont été reçus en entretien le 13 novembre et un agent de catégorie B au grade de technicien territorial a été retenu à l'unanimité. Sa mutation devrait pouvoir intervenir au 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par : 22 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTIONS

- ↳ **DEMANDE** la création d'un poste de technicien territorial à temps plein, soit 35 heures hebdomadiare, à compter du 01 janvier 2019.
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire a signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération
- ↳ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de l'exercice 2019.

DELIBERATION n° 2018-119	VOIRIE Reprise de la compétence voirie au 01/01/2018
---------------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la CCBD a restituée aux communes au 01/01/2018 la compétence voirie.

La longueur de voirie restée à la commune était de : 27 690 ml
La longueur de voirie transférée à la Communauté des Communes était de : 25 525 ml

Il est donc nécessaire, pour les services de l'Etat d'acter la longueur de voirie communale au 01/01/2018 qui est de **53 215 ml**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par : 22 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTIONS

- ↳ **APPROUVE** la longueur totale de la voirie communale qui est de **53 215 ml** au 01/01/2018.

DELIBERATION n° 2018-120	VOIRIE Alignement Route de Barens
---------------------------------	---

Monsieur le Maire rappelle qu'avant chaque cession de terrain, la commune demande, si nécessaire la mise à jour de l'alignement.

- **Vu** les documents d'arpentage et de bornage réalisés par le cabinet Abscisse réalisé pour les numéros 72 et 74 route de Barens ;

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

Par : 22 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTIONS

- ✚ **APPROUVE** l'alignement tel que défini
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en application des plans
- ✚ **DIT** que les frais afférents seront à la charge de la commune
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre aux services cadastraux les plans d'alignement pour mise à jour.

DELIBERATION n° 2018-121	VOIRIE Alignement Chemin du Port
---------------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle qu'avant chaque cession de terrain, la commune demande, si nécessaire la mise à jour de l'alignement.

- **Vu** les documents d'arpentage et de bornage réalisés par le cabinet Abscisse réalisé pour les numéros 20 Chemin du Port ;

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

Par : 22 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTIONS

- ✚ **APPROUVE** l'alignement tel que défini
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en application des plans
- ✚ **DIT** que les frais afférents seront à la charge de la commune
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre aux services cadastraux les plans d'alignement pour mise à jour.

DELIBERATION n° 2018-122	FINANCES DECHANOZ SAS – Réalisation d'un bateau Passage Victor Martelin
---------------------------------	--

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire réaliser un bateau Passage Victor Martelin pour faciliter l'accès des véhicules de services.

La **SAS DECHANOZ** a établi un devis estimatif pour ces travaux pour un montant de 1 850.00 euros HT, soit 2 220,00 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par : 22 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTIONS

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de la **SAS DECHANOZ** pour la réalisation d'un bateau Passage Victor Martelin pour un montant de 1 850.00 euros HT, soit 2 220,00 euros TTC
- ✚ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune au chapitre 21 – Article 2152

DELIBERATION n° 2018-123	FINANCES Bornage et division de parcelle rue du Girondan
---------------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle que pour réaliser les travaux de la double chicane rue du Girondan, il a été nécessaire de racheter une partie de terrain sur les parcelles AC 78,79 et 80. La commune a été autorisée à acquérir ces parties de parcelles par délibération n° 2018-002 du 29 janvier 2018 et avait précisé que les frais de bornage seraient à sa charge.

Le cabinet de Géomètres experts **ABSCISSE** a établi un devis pour le bornage, le relevé, la rédaction du plan de division et le dossier d'arpentage pour un montant de 1 550,00 euros HT, soit 1 860,00 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par : 22 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTIONS

- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis du **cabinet de géomètres ABSCISSE** pour le bornage des parcelles AC 78, 79 et 80 pour un montant de 1 550,00 euros HT, soit 1 860,00 euros TTC
- ↳ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune au chapitre 23 – Article 2315-12

TOUR DE TABLE

Monsieur Thierry BEKHIT, Maire, informe à l'assemblée :

- Qu'il a reçu ce jour une pétition des résidents du lotissement Le Port contre le squat et ordures ménagères laissées sur le parking du Lotissement Le Port. Il précise que la solution n'est pas de mettre une poubelle puisque cela les inciterait à encore plus squatter le parking. La gendarmerie ainsi que notre garde municipale font régulièrement des rondes dans le secteur et il ne peut rien faire de mieux car le fait de stationner sur un parking n'est pas répréhensible.

Madame Sophie GARNIER, Adjointe aux affaires scolaire informe que :

- La commune a reçu un devis de l'entreprise SISTEC pour la mise en place du paiement en ligne des factures du restaurant scolaire par les parents. En effet cette solution va devenir obligatoire en 2020.

Monsieur Thierry BEKHIT, Maire, informe à l'assemblée :

- La plateforme de renseignement juridique SVP a confirmé que la commune n'est pas tenue pour responsable des dettes de l'ACCA puisque d'une part aucun membre du conseil municipal ne fait partie du bureau de l'association et d'autre part la commune ne versait pas de subventions importantes.
- Le Conseil Communautaire va se réunir demain soir, 20/11/2018, et a inscrit à l'ordre du jour le vote pour la modification des statuts pour la prise de compétence eau et assainissement dès 2020. S'il y a minorité de blocage (soit 12 communes contre ou 20 % de la population), cette compétence sera repoussée à 2026. Cela n'empêchera pas la CCBD de repropose au vote ce sujet après les élections municipales de 2020.
- Une formation sur le logiciel des serrures électroniques est programmée le 29/11/2018 et l'installation suivra.
- La balayeuse sera réceptionnée mercredi 21/11/2018. Nous avons déjà reçu les accessoires, sauf la lame à neige qui arrivera plus tard.

Monsieur Alain DAUTRIAT, Adjoint aux travaux, informe l'assemblée :

- Qu'une réunion avec CIRCET et les deux ASA de St Romain et Leyrieu pour l'installation de la fibre est programmée le mercredi 21/11/2018. Le début des travaux devrait se faire début décembre.
- Qu'une réunion avec VNF pour l'enrochement des berges du Rhône aura lieu vendredi 23/11/2018 et en présence de la CCBD
- Que l'assurance SMACL nous envoie un expert le 5/12/2018 afin de résoudre le problème des fuites sur les toitures des écoles.

Madame Sophie GARNIER, Adjointe aux affaires scolaires informe que :

- L'étude d'une cantine intergénérationnelle est en cours. Il est démontré que la présence des personnes âgées fait baisser le volume de bruit dans les restaurants scolaires. Il pourrait être envisagé d'offrir un repas aux personnes âgées qui accepteraient de manger à la table des enfants.
- Une expérience contre le gaspillage alimentaire est actuellement en cours. Des affiches ont été apposées dans le restaurant scolaire. Les composteurs ont été installés et mis en service un travail avec les écoles pourrait être envisagé.
- Le repas de Noël aura lieu le 20 décembre 2018. Comme l'an passé, le premier service sera consacré aux maternelles et CP avec la venue du Père Noël et le deuxième service aux autres élèves.

Madame Valérie CROISSANT, Conseillère déléguée à la communication :

- Informe que le bulletin municipal est en cours de finition.

Madame Carole BARTELD, Adjointe en charge du CCAS, donne le calendrier des prochaines manifestations :

- 30/11 : Courseton / Téléthon avec les enfants des écoles
- 01/12 : Petit déjeuner du Téléthon et marche
- 08/12 : Distribution des colis
- 16/12 : Arbre de Noël des enfants
- 21/12 : Don du Sang

Monsieur Jean-Pierre DI MARCO, Conseiller municipal, signale :

- Des dysfonctionnements électriques
 - o La logette du transformateur vers le monument aux morts est ouverte
 - o Au club house il semble qu'il y ait un faux contact qui laisse la lumière allumée

Monsieur Alban FAUCHÉ, Conseiller municipal dit que :

- Monsieur Andy ROCHE a commencé son installation et les clôtures pour son exploitation destinée à accueillir des chevaux qui étaient destinés à la boucherie.

Monsieur Gil DESCAMPS, Adjoint aux finances et au SMG dit que :

- L'enquête publique du SMG pour l'agrandissement et la mise aux normes de la STEP s'est terminée le 16/11/2018. Une seule observation a été relevée pendant la permanence du commissaire enquêteur à la mairie de Chozeau. Il rendra son rapport d'observations sous 30 jours.
- L'entreprise TECHFINA a été choisie pour la construction de la station pour un coût HT de 3,5 millions. Deux emprunts ont été décidés : un emprunt sur 30 ans de 3 774 490 euros et un emprunt relais pour la TVA de 787 000 EUROS.
- Le calendrier de réalisations se résume ainsi : 4 mois d'études, 12 mois de travaux et 4 mois pour la mise en service. La nouvelle station devrait donc être en service dans 20 mois. C'est la date de l'ordre de service qui débloquent les autorisations de permis de construire sur les communes adhérentes.

Thierry BEKHIT, Maire, lève la séance à 20 h 27

MAIRIE DE ST ROMAIN DE JALIONAS
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 novembre 2018 à 19 H 00

Ordre du jour

- Approbation compte rendu séance du 15 octobre 2018
- Désignation du secrétaire de séance
- Décisions prises par le Maire en vertu des délégations données par le conseil municipal par délibération en date du 7 avril 2014

ORDRE DU JOUR : DÉLIBÉRATIONS

RESSOURCES HUMAINES :

- 2018-0117. Augmentation du temps de travail de l'Agent de Bibliothèque
2018-0118. Création d'un poste de Technicien Territorial (catégorie B) pour le Remplacement du Responsable des Services Techniques

VOIRIE :

- 2018-0119. Réintégration de la voirie au 01/01/2018
2018-0120. Alignement de la Route de Barens
2018-0121. Alignement du Chemin du Port

FINANCES :

- 2018-0122. DECHANOZ SAS : Réalisation d'un bateau passage Victor Martelin
2018-0123. ABSCISSE : Bornage et division parcelle rue du Girondan

Point sur dossiers en cours – Divers

REPERTOIRE DE LA SEANCE

Date de la séance	N° d'ordre dans la séance	N° de la délibération	Service	Objet	N° de page
19/11/2018	1	2018-117	RESSOURCES HUMAINES	Augmentation du temps de travail de l'agent de bibliothèque en CDD	409
19/11/2018	2	2018-118	RESSOURCES HUMAINES	Création d'un poste de Technicien Territorial à raison de 35 h hebdomadaire	410
19/11/2018	3	2018-119	VOIRIE	Reprise de la compétence voirie au 01/01/2018	410
19/11/2018	4	2018-120	VOIRIE	Alignement Route de Barens	410
19/11/2018	5	2018-121	VOIRIE	Alignement Chemin du Port	411
19/11/2018	6	2018-122	FINANCES	DECHANOZ SAS – Réalisation d'un bateau Passage Victor Martelin	411
19/11/2018	7	2018-123	FINANCES	Bornage et division de parcelle rue du Girondan	412

Nom et Prénoms des CONSEILLERS	Signatures	Pouvoir à	Nom et Prénoms des CONSEILLERS	Signatures	Pouvoir à
AGUIAR Géraldine			FAGAY Colette		
AURIA Danielle			FAUCHÉ Alban	 APF-144	
BARTELDT Carole			GALIEU Joris		
BERT Isabelle			GASC Patrice		
BOUCHET Bernard			GARNIER Sophie		
BOURDELAIX Evelyne			LEVY Henri		
CLUZEL Marie-Christine	 Excusée	Pouvoir à D. Auria	MAVEL Christelle		Pouvoir à D. Auria
CROISSANT Valérie			REIX Stéphane	Excusé	Pouvoir à A. Fauché
DAUTRIAT Alain			RIGOLLET Régis		
DESCAMPS Gil			SCAPATICCI Patrick		
DI MARCO Jean-Pierre			Le Maire, BEKHIT Thierry		

Secrétaire de Séance : Alain DAUTRIAT